



Licenciement pour cause réelle et sérieuse.

Par **strabo**, le **23/03/2012** à **11:44**

bonjour,rnrnje travaille depuis deux ans dans ce restaurantrnje vient de recevoir ma lettre de licenciement pour cause réelle et sérieuse.rnrnle motif est le suivant:rnrnabsence répétées injustifiées (voir avertissement des 14/05/2011, 14/09/2011, 17/10/2011 et absence injustifiée du 05/02/2012.rnrnMa question est la suivante: rnc'est un motif de faute grave ?rnAi-je droit au chômage?rnAi-je droit a des indemnité d'ancienneté ou de départ ?rnrnrnmerci d'avance pour vos réponses

Par **pat76**, le **23/03/2012** à **18:28**

BonjourrnrnVous avez eu un entretien préalable avant le licenciement et vous étiez assisté d'un conseiller pendant cet entretien?rnrnVous avez un préavis de un mois a effectuer?rnrnVous n'avez pas pu ou voulu justifier vos absences?rnrnVous êtes uniquement licencié pour votre absence injustifiée du 5 février?